

Rechtsformen und Verwaltungsstrukturen in Deutschland und Frankreich

Le cours se propose, dans une première partie, de comparer l'organisation des administrations publiques, en soulignant les particularités liées à la structure de l'État, unitaire et décentralisé en France, fédéral en Allemagne. L'analyse de l'aménagement des administrations étatiques comme infra-étatiques permettra d'en prendre toute la mesure. Il s'agit ensuite, dans une seconde partie, de présenter les grandes lignes de l'organisation de la justice administrative, d'un point de vue institutionnel puis fonctionnel.

L'objectif du cours réside dans l'acquisition de notions de base, mais aussi dans la compréhension de certains concepts ou catégories juridiques qui sous-tendent les ordres juridiques français et allemands en général, les structures administratives en particulier. L'étude du rôle des juges administratifs et constitutionnels permettra en outre de s'interroger sur certaines évolutions actuelles.